



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://wwwaire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU  
MERCREDI 3  
SEPTEMBRE 2025

OBJET : Attribution des Allocations à la Conduite Automobile (Auto Prem's)

**Délibération n° 2025-051**

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, ISABELLE MECHIN, Philippe PELLARINI, Chrystelle BARON, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, André EVRARD, Danièle CASTAING, EVELYNE PISSOAT, Jean-Pierre CAUDY, Jérémie MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS, Alexandre MARTIN.

**PROCURATIONS :** M. Bernard MALHERBE à M. Philippe PELLARINI, Mme Sonia DUBOSC à Mme Danièle CASTAING, M. Didier MARTIN à M. Claude POMIES, M. CEDRIC BOUET à Mme MARIE ASSIBAT, Mme JOËLLE RICHARD à M. Xavier LAGRAVE, M. Yves Jean CAZABAN à Mme Florence GACHIE.

**EXCUSEES :** Mme Sandrine SATABIN, Mme Danielle BARRAUD.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

**Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Conseillers Municipaux présents : 21**

**Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6**

**Conseillers Municipaux excusés : 2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2014 portant approbation des modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Vu le budget communal,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que par délibération susvisée en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'accepter dans le cadre de la mise en œuvre de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) l'attribution des allocations suivantes au profit de :

- M. Mathieu Dupont s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le



3 juillet 2025 et habitant Aire sur l'Adour 37 avenue du Béarn.

- Mme Ema Henon s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 11 juin 2025 et habitant Aire sur l'Adour 301 chemin du Tach.
- M. Jules Levignac s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 9 juillet 2025 et habitant Aire sur l'Adour 5 rue Julien Labat.
- M. Gregorio Gallardo-Pacheco s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 16 juillet 2025 et habitant Aire sur l'Adour rue du Commandant Parisot – résidence de la Pologne.
- M. Cyril Deyris s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 15 juillet 2025 et habitant Aire sur l'Adour 9 rue Julien Labat.
- Mme Cora Douat Laboissière s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 17 février 2025 et habitant Aire sur l'Adour 87 avenue de Bordeaux.

Article 2 : que cette somme sera prise sur les crédits prévus à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Budget principal de la commune pour l'année 2025.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme  
A Aire sur l'Adour, le 4 septembre 2025

Le Maire,

Xavier LAGRAVE



Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-